



Comment avoir un visa de retour pour mes enfants j'ai une APS

Par **divine23**, le **12/01/2018** à **22:43**

Bonjour,rnrnJ'ai une autorisation provisoire de séjour pour parent accompagnant, autorisant à travailler, parce que j'ai des jumelles nées grandes prématurées, avec des gros soucis de santé. Je veux aller au pays mais je ne peux pas faire le document de voyage pour mes enfants. Comment faire pour avoir un visa de retour pour mes jumelles malades et pour leur grand frère ?rnrnMerci.

Par **citoyenalpha**, le **15/01/2018** à **01:14**

BonjourrnrnVous trouverez ci dessous le lien pour accomplir cette démarche :rnrn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2718>rnrnrnrnRestant à votre disposition

Par **divine23**, le **15/01/2018** à **15:08**

je depend de la prefecture de l'Essonne,ils m'ont dit que je ne pouvais pas faire la DCEM parce que l'APS n'est pas considéré comme un titre de sejour,il faut obligatoirement le titre de sejour.

Par **citoyenalpha**, le **15/01/2018** à **20:38**

Bonjourrrnrn[citation]Le DCEM peut aussi être délivré, en l'absence de TIR, au mineur résident en France :nrnrn entré avant l'âge de 13 ans en France et qui y réside habituellement avec au moins un de ses parents,[/citation]rrnrnLe TIR ne peut être attribué que si votre enfant est né en FrancernrnA défaut il vous faudra attendre d'obtenir votre carte de séjour pour pouvoir obtenir le DCEM pour vos enfants et ainsi voyager avec eux.rnrnRestant à votre disposition

Par **divine23**, le **16/01/2018 à 18:19**

bonjour,mes enfants sont nés en France sauf que je n'ai pas de titre de séjour mais une attestation provisoire de sejour pour parent accompagnant de 24 mois,il reste 12 mois avant le renouvellement,voila pourquoi je vous demandais comment faire pour avoir un visas de retour pour mes enfants.merci

Par **citoyenalpha**, le **17/01/2018 à 17:55**

Bonjourrrnrnsi vos enfants sont nés en France :nrnrn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F297>rrnrnRestant à votre disposition